

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 523

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

419 087 945 RCS Montpellier.

SAVAL.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 352260.00 EUR.

Adresse : 448, Route du Pont de Guerre, 34970 Lattes.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale (Nouvelle réglementation) Pour la société absorbante : SAVAL, SASU Au capital de 352.260 euros Siège social : 448 ROUTE DU PONT DE GUERRE – 34970 LATTES, 419 087 945 R.C.S. Montpellier, Pour la société absorbée : DROME PROVENCE AUTOMOBILE, SASU, Sigle : D. P. A Au capital de 100.000 euros Siège social : 448 ROUTE DU PONT DE GUERRE – 34970 LATTES, 511 748 881 R.C.S. Montpellier, L'évaluation de l'actif et du passif de la société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 3.207.853,75 euros, Passif : 2.874.353,82 euros L'Actif net apporté est donc de 333.499,93 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de Commerce, et dès lors qu'à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de l'Absorbée sont détenues en totalité par l'Absorbante et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des actions de l'Absorbée contre des actions de l'Absorbante. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de l'Absorbante, contre les actions de l'Absorbée, ni à augmentation du capital de l'Absorbante. En conséquence, les Parties sont convenues qu'il n'y aura pas lieu de ce fait à déterminer un rapport d'échange. Prime de fusion : Néant - La date du projet commun de fusion : 11 octobre 2023. Les dates et lieux des dépôts au RCS au titre de chaque société participante : -Dépôt en date du 16 octobre 2023, au Greffe du Tribunal de Commerce de Montpellier pour la société absorbante, -Dépôt en date du 17 octobre 2023, au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris pour la société absorbée.